

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

305 Chemin du Pavillon – 13103 MAS BLANC DES ALPILLES
Tél. : 04 90 92 25 76 – E-mail : contact@sicas.fr – Site internet : www.sicas.fr

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

- DEL_2026 / 14 -

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Créances
Irrécouvrables 2026 –
Admission en non-
valeur n°1

L'an deux mille vingt-six et le trente avril, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales, s'est réuni à dix-huit heures trente, dans les locaux du SICAS, sous la Présidence de Philippe GINOUX et suivant la convocation en date du 10 Avril 2026.

Présents :

ALLEINS	M. BLANC Roland	M. RIVIERE Francois
ARLES	M. RAVIOL Pierre	
BARBENTANE	M. GABRIEL Arnaud	
EYRAGUES	M. LIBOUREL Vincent	
EYGALIERES	M. GRIMAUD Adrien	
GRAVESON	M. DEURRIEU Frédéric	
LAMANON	Mme GRECH Anne-Flore	M. NERVI Christian
MAS BLANC DES A.	M. GESLIN Laurent	M. VILLERMY J-Louis
MOLLEGES	M. FABRE Frédéric	
NOVES	M. ANASTASI Robert	M. GORI Frédéric
PLAN D'ORGON	Mme LATY Audrey	
ROGNONAS	M. GINOUX Régis	
ST ANDIOL	M. ROBERT Daniel	Mme ROBERT Odile
ST ETIENNE DU G.	M. REYNAUD Philippe	
ST REMY DE P.	M. GUIBERT Léonard	
SENAS	M. BRIEUGNE Yvan	M. GINOUX Philippe
TARASCON	M. DIDELOT Cédric	M. ROUYRE J-Philippe

Résultat des votes :

Pour	33
Contre	0
Abstention	0

Président de séance :

Laurent GESLIN

Secrétaire de séance :

Adrien GRIMAUD

Excusés :

		Représenté par
ARLES	Mme MAILHAN Claire	M. RAVIOL Pierre
CHATEAURENARD	M. CLARETON Bernard	M. GINOUX Philippe
CHATEAURENARD	M. SEISSON J-Pierre	M. FABRE Frédéric
EYGALIERES	Mme PELISSIER Aline	M. GRIMAUD Adrien
MOLLEGES	M. FAURE Vincent	M. ROBERT Daniel
ORGON	Mme YTIER Angélique	M. GESLIN Laurent
PLAN D'ORGON	M. CLARETON Thierry	Mme LATY Audrey
ST ETIENNE DU G.	M. GALERON J-Francois	M. REYNAUD Philippe
ST REMY DE P.	M. THOMAS Romain	M. GUIBERT Léonard

Absents :

BARBENTANE	Mme MENVIELLE Sylvie	
EYRAGUES	M. GAVANON Michel	
GRAVESON	Mme SCHWEITZER Elisabeth	
MALLEMORT	M. FARRO Dimitri	M. RAVAZZA Victor

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-14-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026

1/2

ORGON	M. DEVOUX Jean-Louis	
ROGNONAS	M. LAMBERT Marc	

Objet : Créances Irrécouvrables 2026 – Admission en non-valeur n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la comptabilité M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux ;

Vu la liste des redevances irrécouvrables présentées par les services du SGC de Chateaurenard sur l'ensemble des exercices précédents ;

Considérant l'impossibilité de procéder à leur recouvrement ;

Considérant le montant des sommes irrécouvrables,

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré

DECIDE

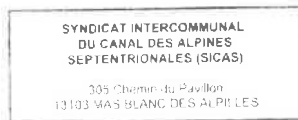
ARTICLE 1^{er} : de procéder à l'admission en non-valeur, chapitre 65 du budget 2026, de la somme de **21 077.45 € TTC** (VINGT ET UN MILLE SOIXANTE DIX-SEPT EUROS ET QUARANTE CINQ CENTS) conformément au tableau ci-dessous.

N° LISTE	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TVA	Imputation comptable	MONTANT TTC	MONTANT HT	MONTANT TVA
7418001131	2 282,06 €	2 163,19 €	118,87 €	6541	2 282,06 €	2 163,19 €	118,87 €
7967920231	18 795,39 €	17 815,54 €	979,85 €	6542	18 795,39 €	17 815,54 €	979,85 €
TOTAL	21 077,45 €	19 978,73 €	1 098,72 €	TOTAL	21 077,45 €	19 978,73 €	1 098,72 €

ARTICLE 2 : Le Président et le comptable public seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT DE SEANCE



Laurent GESLIN

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 12/05/2026

Accusé de réception en préfecture
013-251300620-20260430-DEL_2026-14-DE
Date de télétransmission : 12/05/2026
Date de réception préfecture : 12/05/2026